

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures ...
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2021-00833-030-001
Dénomination du projet :	Destruction d'un nid de cigogne blanche
Préfet(s) compétent(s) :	Landes (40)
Bénéficiaire(s) :	ENEDIS
Dossier suivi à la DREAL par :	Vanessa RISPAL
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	04/01/2021
Date de transmission du dossier à l'expert :	22/07/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA 13 614*01 Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées pour ENEDIS - Courrier de saisine de la DREAL Nouvelle-Aquitaine du 22/07/2021 - Dossier technique de ENEDIS de 12 pages <p><u>Objectif visé :</u> Déplacement (avec destruction de l'ancien site) d'un nid de cigogne blanche sur un pylône moyenne tension</p> <p><u>Intérêt du projet :</u> Sécurisation du réseau de distribution d'électricité. Rien à dire sur ce point. Ce n'est pas la première demande sur ce point</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u> Sans objet</p> <p><u>Modalités de compensation :</u> Installation d'une plateforme de substitution à proximité avec transfert des matériaux de l'ancien nid</p> <p><u>Avis sur la demande :</u> Avis favorable. Ce n'est pas le premier dossier de ce type qui passe au CSRPN. Il a déjà été demandé à ENEDIS, au moins 3 fois lors d'avis précédents, en lien avec les autres partenaires impliqués dans ce genre de dossier (voir notamment RFF dans les Landes) de proposer un programme (plan d'actions) global permettant de : 1) fournir une demande de dérogation pluri-annuelle ; 2) permettre l'implantation de sites artificiels concentrant les cigognes en colonies à distance des installations sur des habitats favorables.</p> <p>ENEDIS en parle dans sa demande, dit qu'il va le faire ... mais cela est demandé depuis un certain temps</p> <p>D'autre part, nous n'avons toujours pas reçu des informations sur le suivi des précédentes opérations : les aménagements ont-ils été adoptés par les cigognes ?</p>

Conclusion :
Avis favorable, mais nécessité de : <ul style="list-style-type: none"> - Fournir VITE un plan d'aménagement / intervention régional - Donner les résultats du suivi des précédents dossiers

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Remarques :	
Fait le :	11/08/2021
Signature :	